

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Tout d'abord je vous présente tous mes vœux pour 2019.

Par ailleurs, je vous signale ma totale opposition au projet pour deux raisons :

- en tant que forestier, pour les raisons parfaitement développées par Monsieur Landré dans son email ci-dessous,
- en tant qu'acteur du tourisme en Ruffécois ( parc et jardin de l'Abrégement ouvert l'été au public) pour mon opposition aux recommandations du SCOT de développement de l'éolien .Nous subissons une présence d'éoliennes déjà excessive. Je trouve inacceptable que l'état des lieux de la présence des éoliennes soit complètement faux et obsolète, fondé sur des données vieilles de plus de 5 ans ( Livre 1.3 « Etat initial de l'environnement » page 282 à 287) et qui ne tiennent pas compte des destructions existantes de notre paysage. La saturation de notre paysage par les éoliennes est déjà réelle.

En conclusion, j'émet un avis totalement défavorable à ce SCOT pour sa non prise en compte des intérêts des forestiers et son encouragement au développement des éoliennes qui saccagent notre patrimoine naturel paysager et historique et qui impactent négativement le tourisme local.

Bien à vous

Philippe d'Hémery  
L'Abrégement  
16 700 Bioussac  
France